Cfdt: VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
CC OPA
DT BASSIN DE LA SEINE ET LOIRE AVAL
3 - 10 DÉCEMBRE 2026

POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS

FAITES LE CHOIX DE LA COMBATIVITÉ, DE LA TÉNACITÉ ET DE L'EFFICACITÉ



VOTEZ CFDT-VNF

COMMISSION CONSULTATIVE DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS DE VNF

Les **Ouvriers des Parcs et Ateliers** jouent un rôle central dans la maintenance spécialisée, le fonctionnement, la sécurité et la modernisation de la voie d'eau. Pourtant, **leur avenir statutaire, leurs carrières et leurs conditions de travail restent marqués par de fortes incertitudes.**

Depuis plusieurs années, le **décret de 1965**, socle du statut des OPA, fait l'objet de **réformes inachevées**, de concertations successives et de scénarios parfois contradictoires, allant jusqu'à évoquer **une possible fonctionnarisation du corps**, sans visibilité claire à ce stade. Ces incertitudes, largement relayées au niveau ministériel alimentent un sentiment d'instabilité durable.

À cela s'ajoute :

- La multiplication des statuts identifiés sur la maintenance spécialisée (au 31/12/2025, il était recensé 469 personnels affectés à la maintenance spécialisée : 16 CDI de droit privé, 77 CDI de droit public, 188 PE-VNF, 188 OPA) ;
- Les **conséquences directes de la fin du recrutement d'OPA sur les enveloppes de promotion**, stabilisées jusqu'en 2025 mais à consolider pour les années à venir ;

Dans ce contexte, **la CFDT-VNF refuse l'immobilisme comme les décisions subies**. Face à la réalité des arbitrages ministériels, notre responsabilité est claire : **sécuriser les carrières, défendre les droits et construire des perspectives concrètes pour les OPA de VNF.**

AU FAIT, LA CC OPA, ÇA SERT À QUOI ?

La commission consultative des OPA est une instance clé et spécifique qui a pour attributions :

- Les promotions en veillant au respect des conditions d'accès
- La discipline
- L'examen de nombreuses situations individuelles sensibles
- L'organisation des concours, examens, essais professionnels, RAEP
- L'organisation et la mise en œuvre des formations

La CC OPA est essentielle pour votre évolution professionnelle. Quand les représentants sont compétents, préparés et présents, l'avis de la CC OPA pèse réellement et oblige la direction à justifier ses décisions.

POURQUOI CHOISIR LA CFDT-VNF POUR ME REPRÉSENTER EN CC OPA ?

Parce que vous avez besoin de représentants qui **connaissent votre statut sur le bout des doigts**, comprennent vos métiers (maintenance, ouvrages, ateliers…) et savent **faire respecter les règles pour une protection concrète**.

Une équipe de proximité, ancrée dans vos ateliers et vos chantiers

Derrière la CFDT-VNF, il y a des collègues OPA :

- **Présents sur le terrain,**
  dans les ateliers, sur les ouvrages…
- **Disponibles pour répondre aux questions**
  sur le statut OPA, les promotions, les essais professionnels, la retraite, les accidents du travail ;
- **À l'écoute**
  des surcharges de travail, des postes vacants, des difficultés de sécurité, du manque de matériel adapté, et de tout ce qui dégrade le travail au quotidien.

Ces retours ne restent pas dans les vestiaires : ils sont **structurés, argumentés, portés en CC OPA**, mais aussi dans les CSAL, CSSCTL et dans les instances nationales.

Des paroles aux actes

La CFDT-VNF travaille les dossiers, construit des arguments solides et obtient des résultats concrets, y compris dans des contextes contraints :

- **L'obtention d'un dispositif d'intéressement ;**
- **La revalorisation de la prime de rendement** (de 12,1 % à 13 %) ;
- **L'accès des OPA encadrants à la classe F** portant la PME au plafond de 6700 € dès 2024 et poursuite du combat au ministère pour obtenir le déplafonnement à hauteur de 7500 € ;
- **Le maintien des CC OPA au niveau local** afin de rester au plus proche de vous ;
- **Une majoration de 15 %** de l'enveloppe promotion pour 2026 ;
- **L'organisation des concours et des essais professionnels** dans toutes les spécialités et dans toutes les DT pour ouvrir à tous les OPA la possibilité d'une évolution de carrière.

LE PROJET DE VOS COLLÈGUES CFDT-VNF POUR LES OPA DANS LES 4 ANS À VENIR

La CFDT-VNF s'est toujours opposée à la disparition programmée des OPA. Les difficultés induites par le moratoire ne sont pas réglées : coexistence de multiples statuts pour les mêmes missions avec des règles de gestion et des salaires différents.

Avec votre soutien, nous poursuivons le combat en :

- **Refusant que les OPA soient les parents pauvres des réformes** statutaires en renforçant l'attractivité des métiers de la maintenance ;
- Défendant **une protection sociale et des droits** à minima identiques à celle des autres corps ;
- Revendiquant **la révision de la grille salariale** par l'augmentation des taux horaires, la suppression des abattements de zone 2 et 3, l'intégration de la prime d'expérience dans la prime d'ancienneté, l'accès pour les OPA à leur déroulement de carrières pour préparer leurs retraites ;
- Revendiquant **un engagement de formation continue** permettant aux OPA de maitriser les évolutions technologiques de la filière maintenance ;
- Demandant que **les 3% de la prime d'expérience soient intégrés à la prime d'ancienneté** et pris en compte dans le calcul de la pension de retraite ;
- Exigeant que les **OPA aient une connaissance du montant de leur pension de retraite avant leur départ** et qu'ils puissent percevoir la totalité de celle-ci dès leur départ.

Pour la suite, la CFDT-VNF veut :

- Un réel avenir et de réelles perspectives de déroulé de carrière et des rémunérations justes ;
- Une **révision en profondeur de la rémunération des OPA**, pour les adapter à la réalité du marché et aux nouvelles exigences techniques ;
- Une progression des **enveloppes de promotions**, malgré la fin des recrutements ;
- Des **promotions équitables**, avec des critères clairs, connus de tous, et discutés avec vos représentants ;
- Des **plans de formation spécifiques**, budgétés et anticipés ;
- Une **valorisation réelle des qualifications** dans les parcours professionnels et la généralisation, dans toutes les DT, d'outils de reconnaissance pour valider officiellement l'expérience et les compétences.

Votre expertise, la pénibilité de votre travail et votre polyvalence doivent être **reconnues dans les faits, pas seulement dans les discours.**

POUR QUE VOTRE VOIX COMPTE, DONNEZ-NOUS LES MOYENS D'AGIR

La CC OPA n'est pas une chambre d'enregistrement. Avec la CFDT-VNF, c'est **une instance qui sert vraiment** à défendre vos droits, individuellement et collectivement. Son engagement et les combats menés ne se limitent pas à la CC OPA car au-delà, elle sait activer tous les leviers et ouvrir toutes les portes pour la défense de vos intérêts et l'obtention de nouveaux acquis.



VOTEZ CFDT-VNF

Cfdt: VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

VOS CANDIDATS CFDT-VNF SONT PARMI VOUS

1. **AGLAE Willy**

2. **DUBUQUOY Ludovic**

3. **PINTO Antoine-Alexis**

4. **DINH Sonia**

5. **LOURTIL Damien**

6. **SERET Olivier**

VOTEZ CFDT-VNF



La CFDT-VNF, une équipe qui ne lâche rien !
Le bon canal pour vous faire entendre

CONTACTEZ-NOUS :
cfdt@vnf.fr